

NOTE DE POLITIQUE GENERALE
du secrétaire d'Etat à la Simplification administrative,
adjoint au Premier Ministre

KAFKA EFFECTUE PLUS QUE PROMIS

le 31 octobre 2006

Introduction

Tout comme les années passées, cette note de politique générale dresse un bilan provisoire du progrès enregistré par le gouvernement fédéral au sujet de la simplification administrative.

4 des XII œuvres ont été réalisées dans les 15 premiers mois de cette législature et 51 simplifications supplémentaires ont également été réalisées.

Dans les 12 mois suivants le compteur est monté à 5 des XII œuvres et 106 simplifications supplémentaires.

Maintenant, un an plus tard et à neuf mois de la fin de cette législature, l'action de simplification donne à plein : 9 des XII œuvres ont été effectivement réalisées. De plus, le nombre des simplifications supplémentaires réalisées est augmenté à 163. Parfois il s'agit de nouvelles simplifications dans le domaine des priorités des XII œuvres. Dans d'autres cas il s'agit de projets tout à fait nouveaux qui ont été développés sur base des messages de tracasseries administratives au point de contact Kafka.

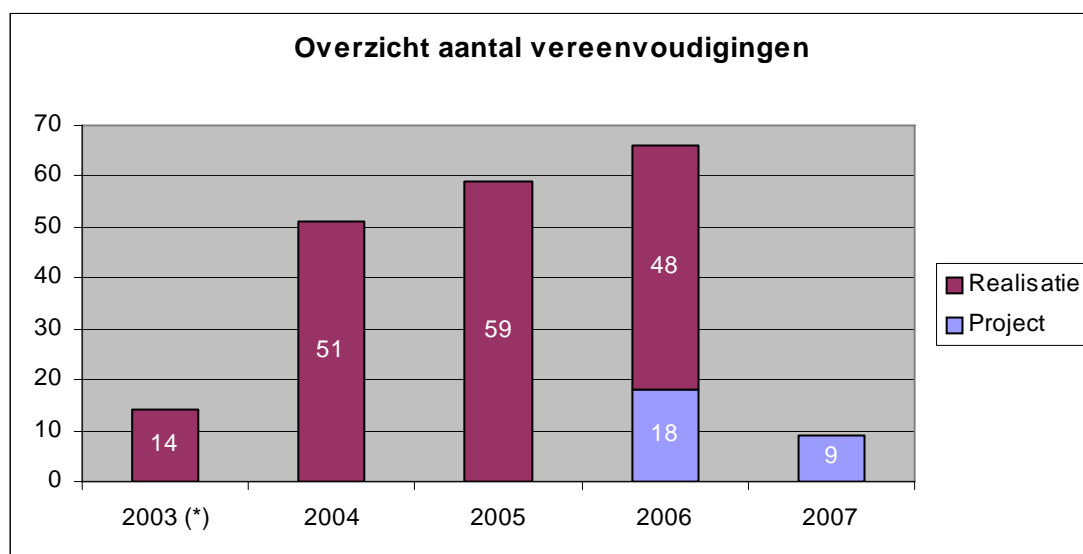
Dans l'année précédente ce point de contact était de nouveau un grand succès. Depuis son lancement le 10 décembre 2003 presque 15.000 messages utiles ont été adressés au point de contact Kafka. Cette source quotidienne de feedback est d'une valeur inestimable pour l'action de simplification du Gouvernement.

Cette note de politique traite d'abord les simplifications déjà réalisées moyennant le plan Kafka et ensuite les priorités pour le reste de la législature.

Résultats du plan Kafka

Aperçu global des simplifications

La graphique ci-dessous démontre clairement que l'action de simplification du Gouvernement porte ses fruits.



(*) depuis le 1^{er} juillet 2003

Depuis juillet 2003, 172 simplifications au total ont été réalisées sur un total de 199 projets. 86% de toutes les simplifications promises a donc déjà été réalisé, ce qui représente un progrès de plus de 15% en un an.

XII Œuvres

Œuvre I: Suppression du certificat de bonnes conduite, vie et mœurs

Le 21 septembre 2006, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'Arrêté royal : un grand nombre de services publics qui demandent aujourd'hui des certificats de bonnes conduite, vie et mœurs pourront dans un proche avenir consulter ces documents par voie électronique auprès du Casier Judiciaire Central. Pour le mois de mars 2007 Fedict est chargé de régler les consultations électroniques entre le Casier Judiciaire Central et les services publics consultants.

Œuvre II: Suppression de la certification conforme des copies

Réalisé. Depuis, le 31 mars 2004, l'article 508 de la loi-programme du 22 décembre 2003 stipule que les services publics fédéraux ne peuvent plus réclamer une certification conforme des documents qui doivent être présentés par le citoyen. Entre-temps, la Région flamande (avril 2004), la Région wallonne (avril 2004), la Communauté germanophone (juin 2004), la Communauté française (mai 2006) et la Région de Bruxelles-Capitale (juillet 2006) ont aussi supprimé leurs copies conformes.

Œuvre III: Suppression du contrôle de pointage

Réalisé. Le cadre légal pour cette simplification a été réalisé par l'article 142 de la loi-programme du 27 décembre 2004. Entre-temps les arrêtés d'exécution

nécessaires ont été pris et la simplification est effectivement entrée en vigueur le 15 décembre 2005.

Œuvre IV: Suppression des timbres fiscaux pour les permis de conduire

Réalisé. Cette simplification a été réalisée par l'Arrêté ministériel du 20 juillet 2005 et est effectivement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Œuvre V: Extension de Tax-on-Web et la déclaration d'impôt préremplie

Réalisé. Depuis juin 2004, par le biais de Tax-on-Web, on peut remplir tant la partie 1 que la partie 2 de la déclaration d'impôts. Depuis lors Tax-on-Web est disponible pour tant les salariés que pour les retraités, chômeurs, étudiants, professions libérales, commerçants, indépendants et administrateurs. En 2005, 551.666 contribuables ont fait usage de Tax-on-Web. En 2006 ce chiffre avait déjà atteint 983.546 contribuables. Au mois de juin 2006, le deuxième volet de cette œuvre, soit la déclaration d'impôt préremplie, a été réalisé. Les données des fiches de paie de plus de 1,8 millions de retraités en environ 100.000 fonctionnaires fédéraux ont été remplies au préalable et automatiquement sur le formulaire électronique.

Œuvre VI: Collecte unique des données citoyens

Un grand nombre de simplifications ponctuelles ont déjà été réalisées quant à cette œuvre (p.ex. simplification de la déclaration de mariage en utilisant des données du registre national et en échangeant des données entre communes, simplification de la demande de logements sociaux et bourse d'études moyennant l'utilisation des données de la BCSS, il ne faut plus d'attestation pour une exemption fiscale pour le déplacement domicile-travail, carte de stationnement à durée illimitée pour personnes atteintes d'un handicap permanent). De plus, en coopération avec l'Agence pour la Simplification administrative et le Registre national un audit est effectué relatif à une ouverture plus large des données du Registre national.

Œuvre VII: Formulaire unique pour les starters – Créer son entreprise en 3 jours

Réalisé. En janvier 2004 le nombre de jours nécessaires pour créer une entreprise pour indépendants était déjà réduit à quelques jours. A ce moment-là, le nombre avait déjà diminué de 56 à 34 jours pour les sociétés. En 2005, on a encore réduit la durée de lancement à 26 jours pour les sociétés. Début juin 2006 le système de l'e-depot a été lancé dans un nombre d'études de notaire pilotes. A cet effet, le notaire effectue automatiquement l'immatriculation de la société à la Banque-Carrefour des Entreprises, de la déposition de l'acte de constitution au Tribunal de Commerce et de la publication de l'acte de constitution au Moniteur belge. Au cours de l'année 2006 et 2007 ce système sera étendu à toutes les études de notaires. En 2007 il sera dès lors possible de lancer une société en 3 jours partout en Belgique.

Œuvre VIII: Suppression des attestations et des certificats pour les marchés publics

Réalisé. Depuis le 1^{er} juillet 2004 les participants aux marchés publics ne doivent plus démontrer avec des attestations qu'ils sont en règle avec les attestations en

matière de l'ONSS, leurs obligations TVA et le dépôt des comptes annuels. Actuellement les services publics fédéraux eux-mêmes vérifient ces données par voie électronique. L'Arrêté royal du 20 juillet 2005 a créé le cadre légal pour également supprimer ces attestations pour les marchés publics des autres niveaux politiques.

Œuvre IX: Réduction des obligations d'archivage et archivage électronique

Réalisé. Depuis le 10 février 2004 les sociétés peuvent légalement faire usage de la facturation électronique. Depuis lors, la facturation électronique a connu une évolution spectaculaire. La loi du 27 décembre 2005 portant diverses dispositions a encore amélioré le cadre juridique pour la facturation électronique : toutes les factures, donc aussi les factures sur support papier scanné peuvent être archivées électroniquement. De ce fait l'archivage électronique est de plus en plus appliqué au sein des entreprises.

Œuvre X: Le numéro unique d'entreprise

Réalisé. Les entreprises peuvent se servir du numéro unique pour leurs déclarations TVA et ONSS depuis le 1^{er} janvier 2005. Depuis le 15 mars 2006 le numéro unique d'entreprise est aussi la base de la demande d'une licence unique en matière de la sécurité alimentaire. De plus, on a par exemple supprimé le numéro d'enregistrement pour les agences matrimoniales le 7 janvier 2006 et remplacé par le numéro d'entreprise.

Œuvre XI: La collecte unique des données entreprises

La Banque-Carrefour des Entreprises tourne à plein régime. L'année passée le SPF Finances, l'AFSCA et plusieurs parastataux de la sécurité sociale ont commencé à tenir à jour leurs données de personnes juridiques sur base des données de la BCE. Par conséquent, les sociétés ne sont plus obligées à transmettre aux services publics leur changement d'adresse. Le principe de la collecte unique des données d'entreprises a joué un rôle central lors de la simplification de la demande de licences relative à la sécurité alimentaire. Auparavant il fallait remplir plusieurs fois les mêmes données lors de la demande des licences. Actuellement, cela appartient au passé grâce à la demande unique de licence.

Œuvre XII: Evaluation de la législation

Réalisé. Le test Kafka est d'application depuis le 1^{er} octobre 2004 sur les projets de loi et les projets d'Arrêté Royal qui font l'objet de l'agenda du Conseil des Ministres. Jusqu'à présent le test Kafka a été appliqué avec succès plus de 1000 fois. Il est recommandable d'introduire le test Kafka et un système d'évaluation de la législation au parlement.

Simplifications supplémentaires

9 des XII Œuvres ont été réalisés mais on a également exécuté 163 simplifications supplémentaires depuis juillet 2003. Par exemple:

- Quelque 22.000 personnes atteintes d'un handicap grave ne doivent plus se déplacer au docteur de contrôle depuis le 1^{er} juillet 2006. Dorénavant leurs demandes d'allocations sont traitées sur base des pièces médicales fournies par le médecin de famille.
- La procédure de demande pour un permis de travail est fortement simplifiée depuis juin 2006 pour les travailleurs de l'Europe de L'Est qui désirent exercer une profession critique. Actuellement, le permis de travail peut être obtenu dans les 5 jours ouvrables.
- Le registre de prestations pour les kinésithérapeutes est supprimé depuis le 18 avril 2006.
- Depuis le 30 mars 2006 le paiement archaïque des amendes routières moyennant des timbres-amendes est remplacé par un paiement par virement.
- Depuis le 1^{er} janvier 2006 l'immatriculation de véhicules est devenue gratuite. Ce paiement par timbres fiscaux appartient désormais au passé.
- Depuis le 1^{er} janvier 2006 la patente pour le débit de boissons pour fêtes et soirées est supprimée.
- Les publications obligatoires de sociétés sont fortement réduites. Depuis début 2005 les convocations pour les assemblées annuelles ordinaires ne doivent plus être publiées dans deux journaux nationaux et deux régionaux. De plus, à partir du 1^{er} janvier 2007, les sociétés cotées en Bourse ne doivent plus publier leurs résultats annuels et semestriels dans un journal qui est distribué dans le pays, mais seulement sur un site web.
- La procédure de remboursement du droit d'accise sur le gasoil professionnel au secteur des transports a été simplifiée. En renforçant le contrôle, il y a une réduction des fraudes lors de la déclaration des accises;
- La loi d'établissement a été assouplie; c'est la première fois en 75 ans que la réglementation dépassée a été supprimée pour 8 professions. L'objectif est d'éliminer les obstacles pour les entreprises débutantes;
- Les sociétés peuvent désormais introduire leurs comptes annuels par voie électronique auprès de la Centrale des Bilans de la Banque nationale de Belgique;
- Les médecins ne doivent plus se déplacer 2 fois pour faire viser leur diplôme. Un seul déplacement suffit désormais.

Priorités pour 2007

L'action de simplification du gouvernement sera poursuivie en 2007 selon l'approche Kafka entre-temps connue. Il va de soi que beaucoup d'attention sera prêté aux 3 des XII œuvres qui ne sont pas tout à fait terminées. Des nouvelles simplifications concrètes seront préparées sur base des messages au point de contact Kafka. Comme toujours l'impact de toutes ces simplifications sera mesuré moyennant le modèle de mesurage Kafka, utilisé depuis juin 2005. Et, comme d'habitude, de potentielles aggravations de charges administratives seront arrêtées en appliquant le test Kafka.

Réalisations supplémentaires XII Œuvres

Œuvre V : Extension Tax-on-Web et la déclaration d'impôt pré remplie

La déclaration d'impôt des personnes physiques pré remplie sera étendue en 2007. De plus, dans les mois suivants on continuera à rendre électronique les déclarations d'impôts pour sociétés. Pour ce qui est de la TVA, le dépôt électronique de la déclaration ordinaire et des listings de la TVA sont déjà possibles. En effet, le gouvernement a l'intention de rendre obligatoire cette déclaration électronique à la TVA dans les années suivantes. Cette mesure réduirait drastiquement les frais pour les entreprises ainsi que le nombre d'erreurs.

Œuvre VI : Collecte unique des données citoyens

Un audit est effectué auprès des clients du registre national en collaboration avec les services de l'Intérieur. L'objectif en est d'examiner quelles actions doivent être prises au niveau juridique, informatique et/ou organisationnel pour que ces clients puissent effectivement utiliser les données du Registre national.

En fonction des résultats de cet audit, un nombre de possibilités supplémentaires de simplification ont été identifiées qui seront réalisées dans les mois suivants.

Simplifications supplémentaires

Les graphiques susmentionnés démontrent qu'il y aura encore beaucoup de simplifications supplémentaires en 2006 et 2007. Par exemple:

Suppression code des droits de timbre

Après la suppression des timbres-amendes, les timbres fiscaux pour les permis de conduire et les timbres fiscaux sur l'immatriculation de véhicules, il fut temps de supprimer le code des droits de timbre tout entier. Ce Code était un bon exemple de Kafka : des petits montants et un grand nombre d'exceptions. Le projet de loi supprimant le code des droits de timbre a été approuvé au Conseil des ministres du 27 octobre 2006 et sera bientôt introduit au parlement.

Suivi de la modernisation de la législation d'établissement

La simplification précitée de la législation d'établissement sera poursuivie en 2007 en collaboration avec le Ministre des Classes moyennes. Nous examinerons comment on peut mieux adapter les exigences en matière de diplôme et d'expérience pratique aux nécessités de la profession. Les contours de cette simplification sont devenus clairs pour un grand nombre de secteurs. Les arrêtés d'exécution relatifs à cette modernisation seront publiés dans les mois suivants.

Conclusion

Kafka apporte des résultats. L'accord gouvernemental fédéral de juillet 2003 avait promis XII œuvres devant être effectuées. Tout porte à croire que le gouvernement réalisera plus que promis. 86% du plan Kafka a été exécuté en un peu plus de 3 ans. Et les résultats sont très perceptibles. L'année passée le Bureau fédéral du Plan a fait une étude démontrant que les charges administratives avaient baissé de pas moins de 25% entre 2003 et 2005.

Cette année il y a une tendance positive au niveau du nombre des entreprises débutantes. Selon les derniers chiffres de Graydon on établira un nouveau record en 2006. Apparemment, la réduction des seuils administratifs pour les entreprises débutantes commence à porter ses fruits. En 2006, le nombre de faillites se trouve au niveau le plus bas depuis des années.

Ce progrès significatif du gouvernement est principalement dû à notre approche unique des charges administratives. Cette approche souligne sans cesse l'importance des simplifications concrètes pour les citoyens, les entreprises et les associations.

Aussi dans les 9 derniers mois de la législature, cette approche concrète se porte garant de beaucoup de simplifications, petites et grandes. Ainsi nous obtenons moins de règles au lieu de plus de règles, moins de charges et plus de plaisir.

Vincent VAN QUICKENBORNE
Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative,
adjoint au Premier ministre